

Livret de convocation à l'Assemblée générale ordinaire 2023 d'EXPERTsuisse

28 septembre 2023
Congrès & Kursaal Berne



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire d'EXPERTsuisse

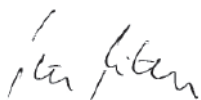
Date: jeudi 28 septembre 2023

Début: 10 h 30 (jusqu'à environ 11 h 00) / avant le Congrès annuel

Lieu: Congrès & Kursaal Berne, Kornhausstrasse 3, 3000 Berne

A Ordre du jour

1. **Accueil et allocution du président**
2. **Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire**
 - 2.1 Présences
 - 2.2 Désignation du rédacteur du procès-verbal (PV) et des scrutateurs
 - 2.3 Approbation du PV de l'Assemblée générale ordinaire 2022
3. **Approbation du rapport annuel et des comptes annuels**
 - 3.1 Approbation du rapport annuel 2022/2023
 - 3.2 Approbation des comptes annuels 2022/2023
4. **Fixation des cotisations des membres**
5. **Décharges**
 - 5.1 Décharge du Comité
 - 5.2 Décharge du Bureau du Comité
 - 5.3 Décharge de la Direction générale
6. **Élections**
 - 6.1 Élection des membres du Comité
 - 6.2 Élection de l'organe de révision
7. **Divers**



Peter Ritter
Le président



Dr. Marius Klauser
Le directeur

B Propositions et explications

Introduction

Par une communication du jeudi 11 mai 2023, les membres ont été informés en temps utile du lieu et de la date de l'Assemblée générale (AG) ordinaire. La convocation accompagnée de l'ordre du jour doit être envoyée au moins deux semaines à l'avance (art. 11, al. 1 des Statuts).

Depuis 2018, par respect de l'environnement et pour limiter les coûts, toutes les annexes à la convocation sont uniquement disponibles au téléchargement sur www.expertsuisse.ch/gv (espace sécurisé).

Ad point 2: Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire

2.3 Approbation du PV de l'Assemblée générale 2022

Le PV de l'AG ordinaire du 29 septembre 2022 est disponible au téléchargement sur www.expertsuisse.ch/gv (espace sécurisé).

Le Comité propose à l'Assemblée générale d'approuver le PV de l'AG 2022.

Ad point 3: Approbation du rapport annuel et des comptes annuels

3.1 Approbation du rapport annuel 2022/2023

Le rapport annuel 2022/2023 est disponible au téléchargement sur www.expertsuisse.ch/gv (espace sécurisé).

Le Comité propose à l'Assemblée générale d'approuver le présent rapport annuel.

3.2 Approbation des comptes annuels 2022/2023

Les comptes annuels 2022/2023, y compris le rapport de révision du 16 juin 2023, sont disponibles au téléchargement sur www.expertsuisse.ch/fr-ch/ag (espace sécurisé).

Le Comité propose à l'Assemblée générale d'approuver les comptes annuels présentés.

Ad point 4: Fixation des cotisations des membres 2024/2025

Les cotisations pour l'année d'affiliation 2023/2024 en cours (période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024) ont été fixées lors de l'Assemblée générale du 29 septembre 2022.

*Pour la prochaine année d'affiliation, période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, le Comité propose à l'Assemblée générale de **ne pas modifier** les cotisations et, par conséquent, de les fixer comme suit:*

Membres individuels non-employés par une entreprise membre

Experts membres individuels	CHF 290
Collaborateurs spécialisés membres individuels	CHF 220
Alumni	CHF 140

Membres individuels employés par une entreprise membre

Cotisation incluse dans celle de l'entreprise membre

Entreprises membres (y c. succursales)

Forfait	CHF 1500
Part variable selon le nombre de collaborateurs ¹ et le nombre calculé d'experts (conformément au taux d'experts ²), y compris rabais de quantité ³ selon la catégorie de taille	CHF 60 par collaborateur CHF 290 par expert calculé

Explications concernant la part variable de la cotisation

¹ Le nombre de collaborateurs est calculé en équivalents plein temps (EPT). Les apprentis ne sont pas pris en compte.

Catégorie	² Taux d'experts en %	³ Rabais de quantité en %
EM >500 EPT	20	30
EM 51–500 EPT	25	20
EM 21–50 EPT	30	10
EM 11–20 EPT	35	0
EM 6–10 EPT	40	0
EM 2–5 EPT	50	0
EM 1 (ou moins)	100	0

Formule de calcul et exemple

Cotisation en CHF =
 $1500 + [((\text{EPT} \times 60) + (\text{EPT} \times \text{taux d'expert} \times 290)) \times (1 - \text{rabais de quantité})]$

5 collaborateurs (3 collaborateurs à 100 % + 2 collaborateurs à 60 % = 4,2 EPT)
 Cotisation en CHF = $1500 + [((4,2 \times 60) + (4,2 \times 0,5 \times 290)) \times (1 - 0)] = 2361$

Cotisation de l'ordre

Toutes les cotisations incluent le forfait de l'ordre.

Ad point 6: Élections

6.1 Élection des membres du Comité

En vertu de l'art. 10, let. a des Statuts, l'Assemblée générale élit les membres du Comité qui, en raison de leur fonction, n'en sont pas membres d'office. Les membres du Comité sont élus pour une durée de deux ans (art. 17, al. 1 des Statuts).

Membres du Comité «librement» élus en fonction (état: juillet 2023):

Peter Ritter, Wangs, Président	2021–2023
Denis Boivin, Fribourg, Vice-président	2022–2024
Thomas Romer, Aeugst am Albis, Vice-président	2021–2023
Sandra Berberat, Winterthour	2022–2024
José Caneda, Vionnaz	2021–2023
Monica Cohen-Dumani, Prangins	2022–2024
Erich Ettlin, Kerns	2021–2023
Nelly Iglesias, Troinex	2022–2024
Claudia Mattig, Schwyz	2021–2023
Claudio Moro, Pedrinate	2021–2023
Werner Pfäffli, Benken	2021–2023
Stefan Pfister, Triboltingen	2022–2024
Philipp Rickert, Zurich	2022–2024
Roger Saul, Lausanne	2022–2024
Sonja Stirnimann, Risch	2021–2023
Vincent Vocat, Renens	2022–2024
Thomas Züger, Galgenen	2021–2023

* Stefan Pfister et Thomas Romer sont actuellement d'office membres du Comité (cf. p. 7 ss.), mais ont été élus officiellement au Bureau du Comité comme «membres élus librement» en raison de leur activité.

Les Statuts prévoient à l'art. 16, al. 1 que les présidents des ordres, des principaux domaines professionnels et des directions générales des cinq entreprises membres les plus grandes sont, en raison de leur fonction, membres d'office du Comité. Les changements suivants ont eu lieu ou sont prévus:

Simone Egeler Bernasconi a été élue le 28.05.2023 comme nouvelle présidente de l'ordre Suisse italienne, succédant ainsi à Sandro Prosperi. Des changements de présidence sont également prévus dans les ordres de la Suisse centrale et de l'ordre vaudois (voir ci-dessous).

Membres du Comité qui sont d'office en fonction (état: juillet 2023):

Présidents de l'Ordre

Benjamin Chapuis, Neuchâtel	président de l'Ordre neuchâtelois et jurassien
Susanne Gantenbein, Muri bei Bern	présidente de l'Ordre bernois
Stefan Inderbinnen, Bâle	président de l'Ordre bâlois
Claudia Mattig, Schwyz, Nouveau André Hegglin à partir du 29.08.202	présidente de l'Ordre de Suisse centrale
Claudia Meier, Muolen	présidente de l'Ordre de Suisse orientale
Camille Moser, Lutry, Nouvelle Fanny Chapuis à partir du 22.09.20	présidente de l'Ordre vaudois
Nouvelle depuis le 28.05.2023 Simone Egeler Bernasconi Carona, succédant à Sandro Prosperi, Gnosca	présidente de l'Ordre de Suisse italienne
Andreas Riedi, Coire	président de l'Ordre des Grisons et du Liechtenstein
Martine Rouiller, Fribourg	présidente de l'Ordre fribourgeois
Gerhard Siegrist, Oberkirch	président de l'Ordre argovien
Karin Städeli, Wallisellen	présidente de l'Ordre zurichois
Frédéric Berney, Genève	président de l'Ordre genevois
Jean-Luc Wassmer, Morgins	président de l'Ordre valaisan

Présidents du domaine professionnel

René Buchmann, Binnigen	président du domaine professionnel Accounting & Reporting
Daniel Gentsch, Abtwil	président du domaine professionnel Tax & Legal
Thomas Koller, Pfaffhausen	président du domaine professionnel Consulting & Business Services
Alessandro Miolo, Küsnacht	président du domaine professionnel Audit & Assurance
Thomas Romer, Aeugst am Albis	président du domaine professionnel Financial Markets

Vertretung CEO BIG 4 / BDO

Stefan Pfister, Triboltingen	président de la direction générale / CEO KPMG
Stefan Rösch-Rütsche, Bâle	président/représentant de la direction générale / CEO EY
Reto Savoia, Oberwil-Lieli	président de la direction / CEO Deloitte
Thomas Studhalter, Horw	président de la direction / CEO BDO
Andreas Staubli, Aarau	président/représentant de la direction générale / CEO PwC

Élections de confirmation: Tous les membres librement élus du Comité se représentent (à l'exception de Werner Pfäffli, Balmer Etienne).

À ces élections se représente également Thomas Romer qui, en raison de ses activités au sein du Bureau du Comité, devrait être réélu en tant que «membre librement élu».

Pour le mandat 2023–2025, le Comité propose à l'Assemblée générale d'élire resp. de réélire les personnes suivantes au Comité:

Peter Ritter, Wangs, président
 Thomas Romer, Aeugst am Albis, vice-président
 José Caneda, Vionnaz
 Erich Ettlin, Kerns
 Claudia Mattig, Schwyz
 Claudio Moro, Pedrinate
 Sonja Stirnimann, Risch
 Thomas Züger, Galgenen

Démission du Comité:

Camille Moser, Lutry (au 22.09.2023)

Werner Pfäffli, Benken (au 28.09.2023)

Sandro Prosperi, Gnosca (au 28.05.2023)

6.2 Élection de l'organe de révision

Depuis 2019, Treureva SA est l'organe de révision d'EXPERTsuisse. En raison de la fusion de Treureva AG et de notre prestataire de services externe Avanta AG il a été décidé, pour des raisons d'indépendance, de proposer à l'AG l'élection d'un nouveau réviseur. Pour l'année associative 2023/24 en cours, le conseil d'administration propose Balmer-Etienne AG comme organe de révision.

Le Comité propose à l'Assemblée générale d'élire Balmer-Etienne SA, Zurich, comme organe de révision pour le mandat d'un an.

C Remarques concernant l'organisation

Carte d'admission/de vote

Les experts membres individuels et les entreprises membres (sièges principaux) inscrits jusqu'à fin août se voient remettre une **carte d'admission/de vote, respectivement de couleur blanche** et de **couleur verte**. Les membres individuels d'EXPERTsuisse qui représentent en même temps une entreprise membre sont priés d'apporter les deux cartes à l'Assemblée générale. Tous les autres membres (collaborateurs spécialisés membres individuels et alumni) inscrits se voient remettre une carte d'admission **jaune** à présenter à l'Assemblée générale.

Afin de faciliter le recensement des présences à l'AG, les membres d'EXPERTsuisse ayant le droit de vote voudront bien remettre à l'entrée leur **carte d'admission blanche** (experts membres individuels) ou **verte** (membres d'entreprises).

Droit de vote à l'Assemblée générale

Tous les **experts membres individuels** et toutes les **entreprises membres** d'EXPERTsuisse disposent du droit de vote. Dans la procédure à main levée, chacun d'entre eux dispose d'une voix (art. 14, al. 3 des Statuts). Lors d'un vote à bulletin secret, les experts membres individuels ont droit à un vote chacun, les droits de vote des entreprises membres étant fonction du nombre de leurs collaborateurs (art. 14, al. 3 des Statuts). Une telle procédure est menée lorsque dix membres au moins en font la demande ou que le président de séance l'ordonne (art. 14, al. 2 des Statuts). Dans ce cas, le vote a lieu par remise de la carte de vote en assemblée.

Droits de vote lors de la révision de décrets de l'Association

L'Assemblée générale est compétente en matière d'adoption et de modification des Statuts et du Règlement d'admission des membres (art. 10, let. f des Statuts), des Règles d'organisation et d'éthique professionnelle ainsi que du Règlement de la Commission d'éthique professionnelle et de la Cour d'arbitrage indépendante (art. 10, let. h des Statuts). Toute modification de ces actes requiert une **majorité des deux tiers** des membres ordinaires présents (art. 14, al. 2 des Statuts). D'après les Statuts, le Comité est responsable de l'approbation de toute autre directive, tout autre règlement ou décret de l'association (art. 15, let. g des Statuts).

D Annexes à la convocation

- Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2022
- Rapport annuel sur l'exercice 2022/2023
- Comptes annuels 2022/2023, y compris le rapport de révision

Les documents sont disponibles au téléchargement sur www.expertsuisse.ch/gv (espace sécurisé). Pour toute question, nous nous tenons à votre disposition au +41 58 206 05 05 ou à l'adresse info@expertsuisse.ch.

